

JEAN DE SERRES

GREFFIER DES ÉTATS DU VIVARAIS

Jean de Serres, premier du nom, épousa Barbe Broé, fille de Jean Broé, de Tournon, et de N. de Villars, sœur de Pierre de Villars, archevêque de Vienne. Barbe Broé était la sœur de *Bon de Broé*, président au Parlement de Paris.

Jean de Serres eut un procès avec Marie Cornette, sa belle-sœur, veuve d'Olivier, à propos de la succession de son père, décédé depuis plus de vingt-cinq ans. Nous possédons à ce sujet deux documents de l'époque, qui contiennent des détails aussi curieux qu'intéressants.

Bertrand de Serres, qui laissait de nombreuses et grandes propriétés, institua pour son héritier universel, son fils aîné, Olivier, et légua seulement cinquante livres à son autre fils, Jean, qui fut très mécontent de la modicité de ce legs. Aussi, le voyons-nous quitter de bonne heure la maison paternelle et s'absenter du pays durant plus de trente ans. Nous lisons dans sa demande qu'il adressa aux viguiers et juge de Ville-neuve-de-Berg :

.

« Item dict que despuys le temps du décès d'icelluy feu
 « Bertrand de Serres ne aussi auparavant longtemps le
 « demandeur n'habitoict, ne frequentoict sa dicte maison
 « paternelle, ains demeuroit çà et là, servant d'un temps et
 « d'aultre comme avec feu M. Giraud Vallet, receveur en
 « son vivant de Vivaroys.

« Item et après le demandeur alla au service de feu
 « s^r de Grimault, s^r de Montlor, poursuivant ses procès au